

Viols et violences sexuelles

Procédure d'adressage selon la structure médico-légale

L'adressage à une structure médico-judiciaire pour viol ou violences sexuelles se fait sur **réquisition du procureur de la république**.

La victime **majeure** se présente seule ou accompagnée par une personne ou association de son choix.

La victime **mineure** est conduite par famille, proche, professionnel ayant recueilli en 1er la parole, service d'enquête...

Ce document s'inscrit en lien avec le référentiel violences intrafamiliales - violences faites aux femmes (page précédente).

Organisation autour de l'UMJ de Lyon

Toujours sur **réquisition**, que la victime soit **majeure** ou **mineure**

1. Pour les faits commis récemment :

- *Les jours ouvrés de 8 h 30 à 17 h :*

Contactez systématiquement l'UMJ de HEH au 04 27 85 80 28, pour convenir de la date et de l'heure de réception de la victime au sein du service (UMJ)

- *La nuit, les week-ends et les jours fériés :*

Appel aux urgences du Pavillon N de HEH au 04 72 11 69 53.

Bien transmettre les coordonnées téléphoniques du praticien du SAU demandeur. Le médecin légiste d'astreinte jugera de la conduite à tenir.

2. Pour les faits commis depuis plus de 5 jours :

Contactez systématiquement l'UMJ de HEH au 04 27 85 80 28 en jour ouvré, pour convenir de la date et de l'heure de réception de la victime au sein du service (UMJ)

Organisation autour d'Aubenas

Le PAMJ relève du pôle mère-enfants du CH Ardèche Méridionale (Aubenas)

Quel que soit l'âge, l'examen médical est organisé par l'autorité judiciaire requérante, en concertation avec le médecin légiste et le gynécologue :

- Aux jours ouvrés de 9h30 à 15h30 : secrétariat de pédiatrie/maternité 07 75 35 60 30
- De 20h à 7h : accueil des urgences 04 75 35 60 23
- Le WE et les jours fériés de 7h à 20h et en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat de pédiatrie/maternité, appeler le standard 04 75 35 60 60
→ se référer à leurs directives

Organisation autour de Villefranche sur Saône

1. Victimes majeures :

- *Les Jours ouvrés :*

- Appel au secrétariat du service de réanimation de l'HNO : 04 74 09 29 31 (Fax 24 30)
- Accueil au secrétariat de Réanimation, niveau 0
- En l'absence du médecin légiste, contacter UMJ de HEH : 04 27 85 80 28

- *La nuit, les week-ends et les jours fériés :*

Appel aux urgences du Pavillon N de HEH au 04 72 11 69 53
Bien transmettre les coordonnées téléphoniques du praticien du SAU demandeur. Le médecin légiste d'astreinte jugera de la conduite à tenir.

2. Victimes mineures :

- *UAMJP - Pédiatrie HNO :*

- Appel au secrétariat des Urgences Pédiatriques HNO : 04 74 09 68 43 (Fax 48 80)
- Accueil aux Urgences Pédiatriques HNO, niveau 0

Peuvent accompagner les victimes :

- Assistante sociale HNO : 04 74 09 24 11
- Association TANDEM Villefranche S/Saône : 04 81 04 11 90

Organisation autour de Valence

1. Victimes majeures :

- *Consultations Coups et Blessures et réévaluation ITT*
 - Après dépôt de plainte
 - Dr Nouridine médecin légiste CH Romans
 - Prendre RDV au secrétariat de USC : 04 75 05 75 03
 - Consultation organisée 2j/sem.
- *Consultations Violences Sexuelles*
 - CH Valence UGO H24
 - CeGIDD mardi matin et vendredi matin 06 37 11 71 90
- *Examens et prélèvements par Gynécologue*
 - UMJ Grenoble
 - Pr Scolas ou Dr Pascal : médecins légistes
 - Secrétariat : 04 76 76 55 14

2. Victimes mineures :

- UAMJP Dr Juven pédiatre référent
- Secrétariat Urgences Pédiatriques : 04 75 75 75 85

Lexique

CeGIDD : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic
HNO : Hôpital Nord Ouest (Villefranche)
HEH : Hôpital Edouard Herriot
PAMJ : Point d'Accueil Médico-Judiciaire
UAMJP : Unité d'Accueil Médico-Judiciaire Pédiatrique
UGO : Urgences Gynéco-Obstétriques
UMJ : Unité Médico-Judiciaire